



Une Mission d'Appel  
au service de la Performance  
des Établissements et Services  
sanitaires et médico-sociaux  
Pays de la Loire



# GENERAL FONCTIONNEMENT DE LA DEMARCHE CEP

CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGE - MAPES

1

15

# PREAMBULE

## Recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé

Un nouveau service financé et régionalisé  
dans le domaine de l'efficacité énergétique  
pour les ES et ESMS ...

... Quelques questions pour tout expliquer !



# SOMMAIRE

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?**
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?**
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?**
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?**
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?**
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?**

# 1 – UN CEP PORTÉ PAR QUELLES STRUCTURES ?

La mission **MAPES** (Mission d'Accompagnement Régional à la Tarification A l'Activité) est assimilable à une cellule régionale de gestion mutualisée au profit des établissements de santé des Pays de la Loire. La mission est rattachée juridiquement au **CHU de Nantes** et financée par l'**ARS** (Agence Régionale de Santé) des Pays de la Loire.

La **MAPES** s'est engagée dans un programme « **Efficienc e et Développement Durable - EDD** » et a placé l'énergie comme l'un de ses axes stratégiques. Pour cela, la MAPES a signé un partenariat avec l'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) des Pays de la Loire.



- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

## 2 – UN CEP FINANÇÉ PAR QUELLES AGENCES ?

Ce poste de « **Conseiller en Energie Partagé** » entièrement **cofinancé** par **l'ARS** et **l'ADEME** est opérationnel **depuis le 1er juin 2018**.

Ce poste est **effectif pendant 3 ans** et **renouvelable une fois**.



Ce poste permet aux établissements d'avoir un **premier niveau de conseil et d'accompagnement dans le secteur de la performance énergétique, sans engagement financier** de leur part.

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

# 3 – UN CEP DESTINE A QUELS TYPES ... ?

Ce dispositif porté par la **MAPES** est dédié aux :

- **Etablissements sanitaires et ESMS,**
- **Région Pays de la Loire,**
- **Moyenne ou petite taille,**
- **Ne disposant pas d'une compétence interne en énergie**  
**OU**  
**Ayant un projet de restructuration, construction ou rénovation**



- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?**
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

# 4 – UN CEP POUR QUELLES RAISONS ?

Les établissements sont encore **peu engagés dans les démarches liées à la transition énergétique dans leur gestion quotidienne**. La conduite d'un projet d'investissement ou de restructuration est également l'opportunité d'intégrer des **objectifs d'efficacité énergétique**.

Pourtant, **le coût énergétique** (lié à la consommation) **d'un bâtiment est un paramètre important qui évolue chaque année**.

Une **analyse des coûts énergétiques** et des actions qui peuvent être conduites pour les optimiser **peut mettre en évidence de véritables gains financiers**.

En général, les retours d'expériences révèlent les points suivants :

- **Peu d'homogénéité sur les prix d'achat de l'énergie**
- **Peu de suivi des factures énergétiques** - COMPREHENSION
- **Peu de regard critique sur l'évolution des consommations** - EXPLOITATION
- **Peu de comptage et de sous-comptage énergétique** - INFORMATION

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?**
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

## 4 – UN CEP POUR QUELLES RAISONS ?

Ces **manques de compréhension, d'exploitation et d'informations** sur les consommations énergétiques peuvent **engendrer des difficultés** au niveau **de la connaissance des coûts**, sur les **calculs de rentabilité** et donc **l'évaluation des investissements** liés à ce secteur.

Cependant, **certaines structures n'ont pas la taille ou les ressources** nécessaires **pour se doter d'une compétence énergie en interne**.

### CONSTAT :

**Part importante de l'énergie** dans le budget de l'établissement

**Forte augmentation des dépenses** énergétiques

**Absence de compétence énergie** dans les petites structures

### REPOSES :

**Mutualisation** d'une compétence énergie

**Accompagnement personnalisé** suivant les besoins

**Suivi** sur le long terme

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?**
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

# 5 – UN CEP A QUOI CA SERT ?

Le CEP est positionné au sein d'un territoire, a pour but **de mener une politique d'efficacité énergétique commune sur le patrimoine** via la réalisation **d'actions partagées**, la **mise en réseau** et le **partage de connaissances** entre acteurs mais aussi par **l'apport d'expertise**, de **conseils** et de **formation**.

A l'échelle nationale, le dispositif CEP est **efficace et déjà expérimenté depuis une dizaine d'années**.

Aujourd'hui, le réseau national compte **300 Conseillers en Energie Partagé**.



Le CEP est : ✓ un Conseiller neutre

Le CEP n'est pas : ✗ un Maître d'œuvre ✗ un Maître d'ouvrage ✗ une Entreprise

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

# 6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

Les missions du CEP visent à permettre aux établissements d'être **accompagnés** et **conseillés** lors de **nouveaux projets d'investissement** mais également de réaliser des **économies d'énergie** sans engendrer nécessairement de fortes dépenses.

Les missions peuvent se décliner en **3 axes majeurs** :

## 1 - Conseil et Accompagnement

- Restructuration / Construction / Rénovation
- Diagnostic / Audit énergétique / Suivi énergétique / Conseils

## 2 - Formation et sensibilisation

## 3 - Veille, réseau et conseils liés



- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

# 6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

## 1 - Conseil et Accompagnement

### Restructuration / Construction / Rénovation

**Intégrer au mieux les enjeux énergétiques** dans les projets d'investissement. **Conseiller les établissements** sur les choix à opérer en **phase d'étude de faisabilité et de programmation.**

Apporter un appui technique sur la réalisation **d' études de faisabilité pour favoriser les énergies renouvelables** : bois énergie, solaire thermique, photovoltaïque, ...

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

# 6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

## 1 - Conseil et Accompagnement

### Diagnostic / Audit énergétique / Suivi énergétique / Conseils

**Assister les établissements dans le déploiement d'un dispositif d'accompagnement énergétique**, c'est-à-dire d'une phase d'investigation (relevés, mesures, ...) sur site jusqu'à un suivi des consommations et des coûts en passant par la définition du plan d'actions.

**Accompagner les établissements lors de la réalisation** d'inventaires techniques, d'audits énergétiques ou de la mise en œuvre d'un plan d'actions opérés par des prestataires.

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

# 6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

## 1 - Conseil et Accompagnement

### Diagnostic / Audit énergétique / Suivi énergétique / Conseils

**Apporter son expertise sur des études thermiques spécifiques ou études de faisabilité ENR** avec des préconisations d'amélioration en termes de gestion énergétique ou de travaux.

**Analyser les consommations et les contrats énergétiques, identifier les dérives** et présenter les résultats **via des indicateurs de performance** (kWh/lit, kWh/m<sup>2</sup>, L/jour, €HTVA/lit, €/kWh, Classe énergie, ...) et **l'intégration d'un suivi énergétique.**

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

# 6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

## 2 - Formation et sensibilisation

**Organiser des événements d'information, de formation et de sensibilisation** aux problématiques énergétiques à destination des établissements.

## 3 - Veille, réseau et conseils liés

**Assurer une veille réglementaire et technologique, l'animation du réseau et des conseils via une base documentaire, des bonnes pratiques, la diffusion de guide, des FAQ, ...**

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

# 7 – UN CEP COMMENT LE CONTACTER ?

Ce poste de « **Conseiller en Energie Partagé** » est opérationnel depuis le **1er juin 2018**.



**Yoann LELOUTRE**

**Conseiller en Energie Partagé**

Mission Efficience et Développement Durable

yoann.leloutre@chu-nantes.fr

02.53.48.29.36



- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?**